

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, Mmes LEREFAIT, DESTRUEL, REMMEAU, MM.PETIT, JOUBERT, GALIEN et GOLFRIN.

Absente : Mme GUIDEMANN

Secrétaire de séance : M. MARGOT

Compte administratif du CCAS 2017

Faisant suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 838,96 € qui seront affectés en recettes au compte 002 du budget principal de la commune.

Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 14 938,29 €

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 17 248,94 €

Solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 24 316,38 €

Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 1 655,23 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **18904,17 € en recettes au compte 002 du budget.**

Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal décide d'appliquer aux bases d'imposition communiquées par les services fiscaux les taux suivants :

Taxe d'habitation : 5,96 %

Taxe foncière (bâti) : 13,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 33,49 %

Budget primitif 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2018, qui se présente comme suit :

Recettes d'investissement : 58 827,67 €

Dépenses d'investissement : 15 477,00 €

Recettes de fonctionnement : 119 444,13 €

Dépenses de fonctionnement : 112 884,00 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal :

vote le budget primitif 2018, tel qu'il vient de lui être présenté.

Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant versé
Comité des fêtes de La Haye de Routot	1500
Roumois Terres Vivantes en Normandie	1500
Club « Les Millénaires »	750
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	150
SARS Appeville Annebault	305
ACPG-CATM	100
Confrérie de Charité La Haye de Routot	150
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	20
Image 27	150
Association ARBRES	45
Comité de Jumelage Europe et Roumois	144
Divers	386
Montant total	5200

Les séjours neige organisés par les écoles de Routot et Hauville seront subventionnés à hauteur de 30 € par enfant, les sommes pourront être versées directement aux familles ou à la coopérative scolaire ou la mairie organisatrice.

Achat de matériel

Le conseil Municipal décide de faire l'acquisition de stores à enrouleurs pour le gîte communal. Le devis de la Sté Véranda Confort est retenu. Il s'élève à la somme de 1522 €.

Pour l'entretien des terrains communaux un désherbeur thermique sera commandé auprès des Ets Agrifournitures pour un montant de 897,18 €.

Trois jardinières en béton armé seront achetées et installées en bordure du terrain communal.

Travaux de couverture sur les bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de couverture à la Maison des Associations. Le devis de l'entreprise JAZE est retenu pour un montant de 3292 €. Il comprend le remplacement d'une centaine d'ardoises, de la reprise du zinc et le grattage manuel des mousses avant traitement par anti-mousse.

Un devis sera demandé pour la réparation de la toiture de la salle S. SAUTEUR.

Motion de soutien au centre hospitalier de la Risle

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien au Centre Hospitalier de la Risle qui a été adoptée par son Conseil de Surveillance, le Conseil Municipal de la ville de Pont-Audemer et le Conseil Communautaire de Pont-Audemer Val de Risle/

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- soutiennent le Centre Hospitalier de la Risle dans sa démarche de consolidation et de modernisation,
- demandent à l'ARS de fournir un soutien à l'investissement pour l'avenir du Centre Hospitalier,
- demandent aux autorités de tutelle d'aider à la transformation de l'activité du CH de la Risle pour répondre aux besoins d'une patientèle de 77 ans en moyenne,

- souhaitent que la télémédecine soit retenue pour permettre au Centre Hospitalier de tester et de développer ces services,
- souhaitent une modification de la régulation du SMUR de Pont-Audemer, depuis le SAMU du Havre et non plus depuis le SAMU d'Evreux.